

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1205

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Dimanche Public DP

JAA  
1002 Lausanne

9 mars 1995 - n° 1205  
Hebdomadaire romand  
Trente-deuxième année

## Ces anniversaires qui embarrassent

La Suisse officielle commémorera donc le double anniversaire: 1798, chute de l'Ancien régime, première Constitution helvétique; 1848, naissance de l'Etat fédéral et des institutions qui nous régissent encore. Mais l'exercice de mémoire est ressenti avec malaise. La Constitution du 12 avril 1798, celle d'une Suisse une et indivisible, même si elle fut l'œuvre du bâlois Pierre Ochs, fut véhiculée par les fourgons de l'armée française occupante. 1848 fut précédé d'une guerre civile à forte implication confessionnelle. Dans les deux cas, le noyau premier, l'Urschweiz fut dans le camp des vaincus. On craint donc en haut lieu le réveil du refoulé. On aimerait oublier que l'histoire, y compris la nôtre, est conflictuelle. Le goût commémoratif est au sucré. Enlevez son l (son aile) à conflit, vous aurez confit.

Il y a quelques années à peine, un rapport du Conseil fédéral qualifiait la période napoléonienne (1798-1815) de page noire de l'histoire suisse. Quand fut approuvé ce message<sup>1</sup>, où donc siégeaient les conseillers venus des cantons de la Médiation, M. Koller, qui professait à Saint-Gall quand il fut élu, et M. Delamuraz, qui a participé pourtant, le 24 janvier, à des choucroutes radicales célébrant la liberté recouvrée en 1798? La Suisse cultivant sa mythologie gommait cette remarquable avancée: l'égalité entre les collectivités; plus de pays dominants et de pays dominés. Vaud et Tessin devenus indépendants transforment dès 1798 par leur nouvelle appartenance la Suisse germanique.

Ce qui est refoulé, ce n'est pas tant la greffe d'une Constitution unitaire, inadaptée aux réalités suisses, c'est l'absence de résistance militaire sérieuse, malgré une bataille indécise à Neuenegg sur la Singine ou une escarmouche victorieuse remportée à Rotenthurm par les Schwytzois. Ce qui est refoulé, c'est l'inefficacité de l'alliance confédérale ou le mandat donné par le directoire helvétique aux troupes françaises de réprimer la résistance de Nidwald, et l'on sait de quelle manière elles s'exécutèrent. Ce qui est refoulé, c'est l'image des cosaques sur les quais de Zurich et le Gothard traversé par l'armée russe.

Il est pénible encore pour l'amour-propre suisse que la Médiation, acte poli-

tique intelligent, quoique intéressé, ait été imposé aux 19 cantons, à Paris, par un Bonaparte autoritaire et paternaliste. Mais, malgré le lourd tribut en contingents de soldats et les effets désastreux du blocus continental, les dix ans de la Médiation permirent aux nouveaux Cantons de s'organiser, de légiférer, d'avoir une politique intérieure et extérieure, d'être représentés par des hommes de haute qualité. La situation de fait était consolidée au point d'être irréversible.

Si la Suisse voulait dans cette continuité célébrer un anniversaire, il faudrait retenir le 29 décembre 1813. Les armées autrichiennes ont pénétré en territoire sans résistance suisse, quand bien même la neutralité avait été proclamée. La Diète se réunit à Zurich. Dix des anciens cantons décident d'abolir l'Acte de Médiation, mais d'affermir le lien confédéral, et ils précisent: «Pour le maintien de l'union et de la tranquillité dans la patrie, les cantons accédants se réunissent à ce principe qu'aucun rapport de sujets incompatible avec les droits d'un peuple libre ne doit être rétabli.»

Certes, Berne et ses satellites à structure patricienne, Fribourg et Soleure (ô mein Mittelland) s'efforceront de remettre en question cette convention en intrigant auprès de l'Autriche. Mais l'Europe des vainqueurs souhaita finalement le maintien sans rectification de frontières de la Suisse élargie à 22 cantons.

Ce qu'il faut souligner, ce n'est pas seulement le renoncement des anciens cantons, mais l'enthousiasme des anciens sujets à devenir des membres à part entière, définitivement admis. Et cette réalité fut si forte, malgré les intrigues et les désunions, qu'elle s'imposa aussi bien à l'Europe de Napoléon qu'à celle de Metternich et d'Alexandre 1<sup>er</sup>.

Finalement, la Suisse moderne, plurilingue a dû être reconnue comme un élément de l'équilibre européen. Le mythe gothardien, que l'on veut tant réactiver aujourd'hui, avait montré sa vulnérabilité, alors que la Suisse en relation avec l'Europe se donnait de nouvelles assises.

1798 vous dérange, commémorez le 29 décembre 1813!

AG

<sup>1</sup> Message du 25.5.1988. «Les souffrances qu'amènèrent les quinze années de 1798 à 1813 sont uniques dans l'histoire suisse». Aucune allusion à l'élargissement durable de la Confédération.